

## SÉANCE DU 2 JUILLET 2013

Séance régulière du conseil sous la présidence de Madame Thérèse Ménard-Théroux, maire, tenue le 2 juillet 2013 à 19H30 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1  
Monsieur Lionel Roy, conseiller au siège no 2  
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3  
Monsieur Marc Vaillancourt, conseiller au siège no 5  
Monsieur René Tétreault, conseiller au siège no 6

Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4 est absent avec motif.

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

### 1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

### 2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Correspondance;
- 6.- Paiement des factures;
- 7.- Compte-rendu des comités :
  - 7.1 - *Conseillers*
  - 7.2 - *Inspecteur en bâtiment*
  - 7.3 - *Inspecteur à la voirie*;
- 8.- Club VTT (Véhicules tout terrain);
- 9.- Déneigement 2013-2014 / 2014-2015 / 2015-2016;
- 10.- Programme MADA;
- 11.- Bourse Persévérance scolaire;
- 12.- Chemin Lapointe;
- 13.- Varia ouvert;
- 14.- Période de questions;
- 15.- Fin de la séance.

#### 2013-092 résolution no 2013-092

Proposé par le conseiller Marc Vaillancourt, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 2 juillet 2013 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉ

### 3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 2013

#### 2013-093 résolution no 2013-093

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2013 est adopté.

ADOPTÉ

### Suivi du procès-verbal

Entente entre Chartierville, Saint-Isidore de Clifton et Newport

#### 2013-094 résolution no 2013-094

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Lionel

Roy, il est résolu que la résolution 2013-089 mandatant le maire et directrice-générale à signer une entente entre la municipalité de Chartierville, municipalité de Saint-Isidore de Clifton et Newport soit annulée. Une entente sera proposée entre Chartierville et Newport.

ADOPTÉ

#### **4) Période de questions**

Monsieur Michel Codère pose des questions sur l'épandage de l'abat poussière auxquelles Madame la mairesse répond.

Monsieur Claude Lecomte demande pourquoi la nivelleuse n'est pas passé avant l'épandage de l'abat poussière sur le chemin du 10<sup>e</sup> Rang. Madame le maire répond.

Il informe qu'un voyage de gravier est sur le côté du chemin en bas de la cote abrupte du chemin du 10<sup>e</sup> Rang, il demande si c'est pour le changement d'un ponceau. Une vérification sera faite.

Monsieur Michel Codère demande par rapport à l'item 8, pourquoi il n'y a pas eu consultation auprès des citoyens qui demeurent sur les routes utilisées pour l'autorisation de circuler par les VTT (véhicules tout terrain).

Madame la mairesse répond aux différentes questions posées concernant la circulation des VTT.

Madame la Mairesse informe qu'effectivement la municipalité devrait consulter la population concernant l'adoption d'un règlement pour autoriser la circulation de véhicules tout terrain, sur différents chemins municipaux.

Plusieurs dans l'assistance mentionnent leur insatisfaction.

#### 2013-095 *résolution no 2013-095*

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu d'annuler la résolution numéro 2013-059 et de ne plus autoriser la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux 2013 au Club Quad Sherbrooke-Ascot (VTT).

ADOPTÉ

Madame Martha Lévesque demande si la municipalité envisage d'adopter un règlement pour leur donner l'autorisation dans un futur rapproché. Madame la mairesse répond qu'après les élections qui se tiendront, les conseillers en place pourront se prononcer.

Monsieur Wayne Claxton demande si les panneaux de signalisation seront enlevés advenant que la municipalité annule la résolution.

Monsieur Robert Burns rajoute que l'autorisation a été donné pour la saison 2013, c'est-à-dire vers le 1<sup>er</sup> octobre.

Monsieur Leslie Macleod commente que la population n'étant pas en faveur, le conseil municipal devrait adopter une résolution pour toute interdiction future. Le conseiller Lionel Roy ajoute qu'un conseiller est absent et que de toute façon une décision pourra être prise après les élections municipales.

Monsieur Jacques Boutin demande le montant de dépenses de la mairesse qui sera présenté à l'adoption des comptes. La directrice générale répond.

#### **5) Correspondance**

La liste de correspondance portant le numéro 2013-06-03 a été remise à tous les membres du conseil.

**17- Gaetan Ruest, maire d'Amqui, porte parole du Regroupement Municipal Québécois pour un Futur Énergétique Socialement Responsable** – Correspondance le transport de déchets radioactifs liquides sur les chemins publics. Demande un appui par résolution contre le transport.

2013-096 résolution no 2013-096

#### CONTRE LE TRANSPORT DE DÉCHETS RADIOACTIFS LIQUIDES

ATTENDU QUE le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

ATTENDU QUE ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QUE la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

ATTENDU QU'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

ATTENDU QUE la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

ATTENDU QUE ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

ATTENDU QUE les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

ATTENDU QUE la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

ATTENDU QUE le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

ATTENDU QUE le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

ATTENDU QUE tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par le conseiller Lionel Roy

Et secondé par le conseiller Marc Vaillancourt

Que la municipalité de Newport

adopte la présente résolution et qu'elle

- 1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;
- 2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;
- 3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

ADOPTÉ

2013-097 *résolution no 2013-097*

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que la correspondance 2013-07-02 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉ

## **6) Paiement des factures**

La liste des comptes à payer en date du 2013-06-30 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2013-098 Résolution no 2013-098

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que le conseil autorise le paiement d'une somme de 165 015.85 \$ pour les comptes à payer de la liste mensuelle présentée le 2 juillet 2013 selon des disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2013-06-30 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

**7) Compte-rendu des comités**

**7.1) conseillers**

Comité Loisirs La Conseillère Jacqueline Désindes informe qu'elle n'a pas assisté à la réunion de la MRC. À la fête des voisins, une présence d'au moins 50 personnes assistait à la journée. Le méchoui indien aura lieu le 24 août.

Comité Voirie Aucun rapport à remettre.

Autres Aucun

Madame le maire donne son compte rendu : Assisté au Continuum du HSF.

Remise de document pour la saison touristique à afficher et présenter. L'installation de l'internet par la firme Xittel est terminée.

**7.2) inspecteur en bâtiment**

Le conseil prend note du rapport déposé et la demande d'autoriser un budget afin de faire inspecter par une firme expert en la matière pour des tests fumigène sur 4 propriétés de la municipalité.

2013-099 résolution no 2013-099

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à faire des tests fumigène sur diverses propriétés de la municipalité par une firme expert en la matière.

ADOPTÉ

**7.3) inspecteur à la voirie**

Le conseil prend note du rapport déposé par l'inspecteur.

**8) Club VTT (Véhicules tout terrain)**

L'item a été discuté à la période de questions.

**9) Déneigement 2013-2014 / 2014-2015 / 2015-2016**

2013-100 résolution no 2013-100

Proposé par le conseiller Lionel Roy, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la directrice générale fasse parvenir le devis afférent aux besoins de la municipalité de Newport en matière de déneigement pour les années 2013-2014 / 2014-2015 / 2015-2016.

ADOPTÉ

**10) Programme MADA**

Le conseil prend connaissance du compte-rendu au 20 juin 2013 et le conseiller présente le logo qui pourra être utilisé dans le cadre du projet MADA.

2013-101 résolution no 2013-101

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que le conseil accepte le logo présenté dans le cadre du projet MADA (municipalité amie des aînés) et de faire paraître un communiqué de presse dans divers journaux.

ADOPTÉ

**11) Bourse persévérance scolaire**

La directrice générale informe que la Soirée reconnaissances 2013 remise des bourses aura lieu le 23 septembre dans la salle du conseil à 19 H 00.

**12) Chemin Lapointe**

Madame la mairesse informe qu'Hydro-Québec a retourné un sommaire du coût des travaux pour les correctifs à apporter pour corriger le chemin Lapointe. L'évaluation des travaux se chiffre à 5 619.29. Selon le représentant, les travaux à faire ne sont pas une modification d'emprise de chemin mais le remplacement d'un ancrage sur terrain privé afin d'enlever un cap de roc qui nuit à la visibilité.

Monsieur Guy Gagnon émet des commentaires et demande aux conseillers s'ils vont laisser tomber. Madame la mairesse l'assure que le conseil essaie de trouver des solutions.

Le sujet est reporté à la prochaine séance.

**13) Varia ouvert**

**14) Période de Questions**

Madame Martha Lévesque demande si la municipalité va faire enlever la signalisation sur la route 212 concernant les VTT. Madame la maire informe qu'une copie de la résolution sera acheminée au MTQ.

Monsieur Leslie Macleod pose des questions concernant la demande pour le déneigement.

Aussi, en rapport avec le chemin Lapointe, il suggère de faire une demande pour l'installation d'un Arrêt sur la route 212 près du chemin Lapointe.

Monsieur Guy Gagnon demande des informations suite à la demande de l'inspecteur en bâtiments plus tôt dans la séance. Madame la mairesse répond.

**15) Fin de la séance**

2013-102 Résolution no 2013-102

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 heures 45.

ADOPTÉ

---

Thérèse Ménard-Théroux, maire

---

Lise Houle,  
Directrice générale / secrétaire-trésorière